



Mairie de Puy Sanières

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUN 2020 A 19 H 00
SALLE DES FETES.RDC DE LA MAIRIE.**

L'an deux mil vingt, le quinze juin, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la Présidence de Bruno PARIS, Maire.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, DELPHIN Arnaud, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel, SOUSSEING Franceline.

Excusés, absents : BRUNNER Pascal (pouvoir à Agnès GROSJEAN BRUNNER)

Secrétaire de séance : LINARES Thibault

Nombre de votants : 11

Ordre du jour :

- Délibération adoptant le nouveau plan de financement concernant la pose de vannes et compteurs dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, pour demande de subvention complémentaire

1. Délibération adoptant le nouveau plan de financement concernant la pose de vannes et compteurs dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, pour demande de subvention complémentaire

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2018 par délibération n° 40.2018 de procéder à l'élaboration du Schéma Directeur d'eau potable

Suite à la demande de subvention effectuée auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental concernant l'élaboration de ce schéma

Suite au courrier du Conseil Départemental en date du 8 avril 2020 stipulant qu'il peut voter une aide financière de manière conjointe pour la phase étude et la phase travaux correspondant à la pose de vannes de sectionnement et de compteurs de distribution dans le cadre de la réalisation de ce schéma

Au vu de la consultation aux entreprises lancée le 11 mai 2020 et du devis établi par l'entreprise retenue à l'issue de cette consultation

Le Conseil Municipal décide d'adopter le plan de financement complémentaire et initial pour le schéma directeur d'eau potable et plus particulièrement la pose de compteurs de distribution et de vannes comme suit :

Plan de financement initial (étude)

Montant étude schéma directeur	17 595 € HT
Demande subvention Conseil Départemental 30 %	5 278 € HT
Demande Subvention Agence de l'eau 30 %	5 278 € HT
Autofinancement commune	7 039 € HT

Plan de financement complémentaire (travaux)

Montant pose de compteurs et vannes	4 190 € HT
Demande Conseil Départemental 30 %	1 257 € HT
Demande Agence de l'Eau 30 %	1 257 € HT
Autofinancement commune	1 676 € HT

- Discussion sur les captages d'eau potable :
 - Problèmes de pollution sur le captage des Bouteils
- Visite de la Sénatrice des Hautes Alpes l'après- midi en Mairie :
 - Discussion sur le retrait de la délégation de service public concernant l'assainissement à la Communauté de Communes
 - Ne pas mettre tous les territoires à égalité concernant la gestion de l'eau potable
 - Obtention de financements : diverses procédures
- Point rectificatif à faire au compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2020 :
 - Commission assainissement à la communauté de communes : Titulaire : MARAVAL Michel, suppléant : PARIS Bruno. Les deux comptes-rendus seront approuvés lors de la prochaine séance.
- Adressage communal (avec numéro individuel par habitation et noms de rues) : en cours afin de pouvoir permettre l'arrivée de la fibre optique sur la commune et aussi aux particuliers d'avoir une adresse très précise (livreurs, facteur etc...).

La séance est levée

Le Maire, Bruno PARIS

